

**Secrétariat**

14 septembre 2007

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Dispositions complémentaires régissant l'accès aux locaux du Siège pendant la réunion de haut niveau sur les changements climatiques organisée par le Secrétaire général, le 24 septembre, et pendant le débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, du 25 septembre au 3 octobre 2007**

1. On trouvera dans la présente circulaire un exposé des dispositions qui régiront l'accès aux locaux pendant la réunion de haut niveau sur les changements climatiques organisée par le Secrétaire général, le 24 septembre, et pendant le débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, du mardi 25 septembre au mercredi 3 octobre 2007. En raison du renforcement du dispositif de sécurité dans toute la ville de New York et au Siège, la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation automobile à la hauteur des bâtiments du Siège du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre 2007. Si les conditions le permettent, il se peut que les forces de l'ordre du pays hôte assouplissent ces dispositions. Il est prévu à l'heure actuelle que la 1^{re} Avenue sera ouverte à la circulation automobile les samedi 22 et dimanche 23 septembre.

2. Les locaux du Siège seront fermés au public du vendredi 21 septembre à 16 heures au jeudi 4 octobre 2007 à 9 heures. Les visites guidées ordinaires seront suspendues pendant cette période. Pendant cette période de fermeture, les fonctionnaires sont priés de prendre les dispositions voulues pour rencontrer leurs visiteurs ou invités ailleurs qu'au Siège. Les locaux seront rouverts au public et les visites guidées reprendront selon l'horaire normal le jeudi 4 octobre 2007.

3. Pendant cette période, les personnes munies de cartes temporaires (sans photo) ou de cartes de membre d'un club de loisirs ou de cartes d'identité de convenance (à l'exception des cartes d'identité de convenance protocolaires) ne seront pas admises dans les locaux de l'ONU. Les coursiers extérieurs, invités et détenteurs d'une carte de bibliothèque ne pourront pas non plus accéder aux bâtiments du Siège. Il conviendra de ne prendre de rendez-vous et de n'organiser de réunions pour la période considérée qu'en tenant compte de ces restrictions. Étant donné que

* Date d'expiration : 4 octobre 2007.



l'accès aux locaux de l'ONU sera interdit aux membres de la famille des fonctionnaires, ces derniers prendront leurs dispositions en conséquence. Durant cette période, tous les sacs pénétrant dans les locaux de l'ONU pourront être fouillés.

Accès aux locaux par l'entrée des délégués

4. Pendant cette période de sécurité renforcée, l'entrée piétonne qu'empruntent habituellement les diplomates sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue sera fermée en raison de l'entrée et de la sortie constantes de cortèges officiels et d'autres véhicules. Le côté sud de l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 46^e Rue sera réservé aux membres des délégations et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation munis d'une carte d'identité dorée qui pourront l'emprunter à pied.

Accès des représentants des organisations non gouvernementales, des membres de la presse, des retraités, des fonctionnaires, des prestataires de services agréés et des stagiaires non rémunérés

5. Un centre de contrôle et d'accréditation a été installé dans une tente située à l'entrée de la 47^e Rue près de la pelouse nord. Les représentants des organisations non gouvernementales, les membres de la presse, les prestataires de services agréés et les stagiaires entreront par le passage pour piétons de la 46^e Rue et seront dirigés vers l'entrée de la 47^e Rue où ils obtiendront leur accréditation, si besoin est, et passeront les contrôles de sécurité. Ils utiliseront la passerelle spéciale située près du globe (cadeau de l'Italie) pour pénétrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale depuis l'esplanade des visiteurs, par les portes offertes par le Canada.

6. Les deux jours avant la réunion de haut niveau et le jour même, du samedi 22 au lundi 24 septembre, les représentants d'organisations non gouvernementales qui détiennent une carte d'identité ONU valide et une carte d'invitation spécifique pourront accéder aux locaux de l'ONU. Pendant le débat général, du mardi 25 septembre au mercredi 3 octobre, les représentants des organisations non gouvernementales ne pourront pas accéder aux locaux.

7. Les membres de la presse qui ne sont pas encore accrédités devront accomplir les formalités nécessaires à l'accréditation et subir un contrôle de sécurité au centre situé près de la pelouse nord, où leur matériel sera contrôlé au magnétomètre et radiographié. Étant donné que la 1^{re} Avenue sera fermée, la contre-allée sera réservée aux véhicules et aux personnels affectés aux communications par satellite.

8. Les retraités ne pourront pas accéder aux locaux du samedi 22 septembre au vendredi 28 septembre 2007.

Zones d'accès réservé

9. Pendant la période comprise entre le samedi 22 septembre et le vendredi 28 septembre 2007, les zones d'accès réservé ne seront accessibles qu'aux personnes munies d'une carte d'identité ONU et de cartes spéciales chromocodées.

10. Les salons consacrés aux rencontres bilatérales sont situés aux 2^e, 3^e et 4^e balcons du bâtiment de l'Assemblée générale et dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. L'accès à ces zones sera réservé aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service et munis des documents d'identité ONU requis.

11. Pendant le débat général, les fonctionnaires munis d'une carte d'accès spéciale pourront se rendre au salon nord situé au 2^e étage du bâtiment des conférences lorsqu'ils seront appelés à le faire pour des raisons de service. Le salon sud sera utilisé pendant cette période pour des entretiens informels des délégations avec la presse. Pour cette raison, l'accès au salon sud est réservé aux membres accrédités de la presse et aux membres de délégations invités à participer à des entretiens.

12. Dans la mesure des places disponibles, les fonctionnaires auront accès, sur présentation de leur carte d'identité ONU, aux galeries de la salle de l'Assemblée générale. Il se peut cependant que des dispositions particulières soient appliquées certains jours.

Fermeture de la 1^{re} Avenue

13. La 1^{re} Avenue sera probablement fermée à la circulation automobile, à l'exception des cortèges reconnaissables, à la hauteur des bâtiments du Siège, de la 42^e à la 46^e Rue, du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre 2007. Les membres des délégations et les fonctionnaires seront autorisés, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, à traverser la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 42^e, de la 46^e et de la 49^e Rue. Le point de passage autorisé des véhicules, à la 46^e Rue, sera probablement très encombré. Un point de contrôle des véhicules sera établi sur la 2^e Avenue à la hauteur de la 46^e Rue. Il est conseillé de prévoir un laps de temps supplémentaire pour franchir ce point de contrôle.

14. Les points de passage réservés aux piétons à la 42^e et à la 46^e Rue seront fermés à divers moments de la journée lors de l'arrivée et du départ des cortèges officiels. Les véhicules ne pourront alors accéder aux bâtiments de l'ONU que par la 49^e Rue et le FDR Drive, par le point de contrôle situé à l'angle sud-est de la 48^e Rue.

15. Les fonctionnaires utilisant le point de passage de la 46^e Rue seront dirigés vers l'entrée des visiteurs à la 46^e Rue. Ils pénétreront dans le bâtiment de l'Assemblée générale depuis l'esplanade des visiteurs, par les portes offertes par le Canada, et se dirigeront vers le sous-sol, passant devant les boutiques pour aller vers le 1^{er} sous-sol du bâtiment des conférences, d'où ils pourront gagner leur bureau.

16. Les fonctionnaires et les prestataires de services agréés qui auraient du mal à pénétrer dans les locaux du Siège devront s'adresser aux agents du Service de sécurité de l'ONU en faction aux points de passage. Ils pourront également obtenir de l'aide au Bureau d'information et de réception situé dans le hall du bâtiment de l'UNITAR, à l'angle de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue (entrée sur la 45^e Rue).

17. Le rond-point du Secrétariat sera fermé à la circulation automobile, à l'exception des cortèges officiels de chefs d'État ou de gouvernement et des cortèges à haut risque. On pourra accéder au garage par l'entrée de la 48^e Rue, 24 heures sur 24, du samedi 22 septembre à 8 heures jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi 28 septembre 2007. Les véhicules pourront sortir du garage à la 42^e Rue 24 heures sur 24 pendant cette période lorsque la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation. Si la 1^{re} Avenue est ouverte à la circulation automobile, ils pourront emprunter la rampe qui débouche sur le rond-point du Secrétariat et sortir sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue.

Autres voies d'accès

18. Les véhicules autorisés pourront emprunter la 46^e Rue, en direction de l'est, jusqu'à la 1^{re} Avenue, puis la 48^e Rue jusqu'au garage.

19. Du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre, il sera possible d'emprunter les voies d'accès suivantes :

a) Les véhicules qui emprunteront la 2^e Avenue en direction du sud se dirigeront vers la 45^e Rue en restant dans la file de droite, tourneront à droite dans cette rue en direction de la 3^e Avenue, tourneront une nouvelle fois à droite pour prendre la 46^e Rue et resteront sur la file de gauche jusqu'au point de contrôle situé à l'angle nord-ouest de la 46^e Rue et de la 2^e Avenue. À partir de là, ils seront dirigés vers la voie d'accès automobile de la 46^e Rue menant à l'entrée du garage située sur la 48^e Rue;

b) Une autre voie d'accès a été prévue pour les moments où la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation automobile : les véhicules pourront alors emprunter le FDR Drive, en direction du sud. À la sortie du FDR Drive, ils tourneront à droite sur la 49^e Rue tout en restant sur la voie située le plus à gauche, ce qui leur permettra de se diriger vers le sud sur la 1^{re} Avenue, en direction du point de contrôle situé à l'entrée du garage. Cette autre voie d'accès sera ouverte du lundi 24 septembre, à partir de 4 heures, jusqu'au vendredi 28 septembre. Il se pourrait toutefois que le FDR Drive soit fermé à différents moments de la journée durant cette période.

Fermeture du garage

20. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé le vendredi 21 septembre à 20 heures et sera de nouveau ouvert aux véhicules autorisés le samedi 22 septembre à 8 heures. Tous les véhicules devront être retirés du garage au plus tard le vendredi 21 septembre à 20 heures et ne pourront plus y stationner jusqu'à sa réouverture.

Possibilités de stationnement pendant la fermeture du garage

21. À l'intention des fonctionnaires qui n'auront pas accès au garage de l'ONU à partir du vendredi 21 septembre à 20 heures, des places de stationnement ont été réservées pour les véhicules dûment identifiés : de part et d'autre de la 1^{re} Avenue, de la 34^e à la 40^e Rue, du côté ouest de la 2^e Avenue de la 34^e à la 40^e Rue, et de part et d'autre de la 1^{re} Avenue au nord de la 49^e Rue jusqu'à la 52^e Rue. Les véhicules dûment marqués seront autorisés à se garer dans les emplacements susmentionnés, du vendredi 21 septembre à 20 heures au samedi 22 septembre 2007 à 8 heures. Une vignette spéciale délivrée par le Service d'administration du garage devra être placée sur le tableau de bord du véhicule de façon que les autorités du gouvernement hôte puissent en vérifier la validité. On est prié de noter qu'il est interdit de garer les véhicules aux arrêts d'autobus et devant les bouches d'incendie, ainsi que de stationner en double file.

Fouille des véhicules

22. Étant donné les restrictions imposées à la circulation, les fonctionnaires sont encouragés à utiliser les transports en commun du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre. Tous les véhicules entrant dans le garage pourront être fouillés, si bien qu'il faut s'attendre à des retards considérables. Pour accélérer les contrôles de sécurité, on est prié de ne conserver qu'un nombre d'objets limités dans le coffre de son véhicule.

Restaurant, autres services de restauration et services de nature commerciale

23. Il est prévu qu'un nombre très important de membres des services de sécurité, d'appui et autres accompagnant les chefs d'État et de gouvernement se trouveront au Siège et souhaiteront y utiliser les services de restauration. Ces services seront donc renforcés, dans la mesure du possible, de façon que tous puissent les utiliser. En outre, les heures d'ouverture de certains lieux où se restaurent habituellement les fonctionnaires seront modifiées. Les horaires suivants seront en vigueur pendant la période comprise entre le vendredi 21 septembre et le vendredi 5 octobre 2007 :

Cafétéria (bâtiment du Secrétariat, rez-de-chaussée)

Vendredi 21 septembre	de 7 heures à 20 h 30
Samedi 22 septembre et dimanche 23 septembre	de 8 heures à 19 heures
Du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre	de 7 heures à 20 h 30
Samedi 29 septembre	de 8 heures à 16 heures
Dimanche 30 septembre	<i>Fermée</i>
Du lundi 1 ^{er} octobre au vendredi 5 octobre	de 7 heures à 20 h 30

Restaurant du personnel (bâtiment des conférences, 4^e étage)

Vendredi 21 septembre	de midi à 15 heures
Lundi 24 septembre	<i>Fermé</i>
Du mardi 25 septembre au vendredi 28 septembre	de midi à 15 heures
Du lundi 1 ^{er} octobre au vendredi 5 octobre	de midi à 15 heures

Café viennois (bâtiment des conférences, 1^{er} sous-sol)

Du vendredi 21 septembre au mardi 25 septembre	<i>Fermé</i>
Du mercredi 26 septembre au vendredi 28 septembre	de 8 heures à 18 heures
Du lundi 1 ^{er} octobre au vendredi 5 octobre	de 8 heures à 18 heures

Club de l'UNCA

Vendredi 21 septembre	de 9 heures à 16 heures
Du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre	de 9 heures à 16 heures

Cafétéria du bâtiment DC1 (3^e étage)

Vendredi 21 septembre	de 8 heures à 18 heures
Du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre	de 8 heures à 18 heures

Cafétéria de l'UNICEF (Maison de l'UNICEF, rez-de-chaussée)

Vendredi 21 septembre	de 8 h 30 à 16 h 30
Du lundi 24 septembre au vendredi 28 septembre	de 8 h 30 à 16 h 30

24. Le restaurant des délégués sera ouvert pendant la période du 21 septembre au 3 octobre, du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 14 h 30. Seules les personnes munies d'une carte d'identité ONU valide pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale pourront entrer et se restaurer. Durant cette période, les réservations pour des réceptions ou des dîners privés ne seront acceptées que des missions permanentes, des missions d'observation et des organes de l'ONU, et les personnes n'ayant pas obtenu au préalable une accréditation auprès de l'Organisation ne pourront être invitées à ces réceptions. Prière de noter que le restaurant des délégués sera fermé le lundi 24 septembre et rouvrira le mardi 25 septembre à 11 h 30.
